



بنك الإسكان
BANQUE DE L'HABITAT

Avis d'appel d'offres national n° C.M 10/2013

ACQUISITION DE PROGICIEL INFORMATIQUE DE TRAITEMENT ET DE GESTION DES OPERATIONS DU BANCAIRE ETRANGER.

La **BANQUE DE L'HABITAT** se propose de lancer un Appel d'Offres National pour l'acquisition de progiciel informatique de traitement et de gestion des opérations du bancaire étranger.

Les représentants des sociétés spécialisées qui désirent participer au présent appel d'offres, doivent se présenter au **Secrétariat permanent de la commission des marchés publics de la Banque de l'Habitat sis – au 1er étage bureau n° 123 de l'Immeuble administratif de la Banque de l'Habitat, 21 Avenue kheireddine Pacha, 1073 Tunis**, munis de leurs cartes d'identité nationale et du cachet de la société représentée pour retirer le cahier des charges y afférent, contre la production d'un reçu attestant le versement en espèce de la somme non récupérable de cent dinars (100d) au compte courant bancaire n° 14 207 207 3567000014 35 ouvert sur les livres de l'agence internationale de la BH sise à l'espace de Tunis, 1073 Montplaisir

Les offres dont la validité exigée est de 90 jours à compter du lendemain de la date limite fixée pour la réception des offres, doivent être envoyées par voie postale et en recommandée ou par rapid-poste ou remises directement et contre récépissé au bureau d'ordre central (B.O.C) de la BH au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la Banque de l'Habitat – Bureau d'Ordre Central :18, Avenue du Mohamed V, 1080 Tunis.

Elles doivent être présentées conformément à l'article 10 du cahier des conditions d'appel d'offres comme suit :

- Une enveloppe extérieure fermée ne comportant que la mention suivante :

**« A NE PAS OUVRIR
Appel d'offres N° C.M 10/2013
RELATIF A L'ACQUISITION DE PROGICIEL INFORMATIQUE DE TRAITEMENT
ET DE GESTION DES OPERATIONS DU BANCAIRE ETRANGER »**

Cette enveloppe extérieure doit renfermer obligatoirement et sous peine de nullité :

1. Les pièces désignées aux points I et II à l'alinéa 10.1 de l'article 10 du cahier des charges y compris la caution bancaire provisoire qui est fixée à douze mille dinars (12.000 d) sachant que les petites et moyennes entreprises actives ou récemment constituées sont exonérées de produire la dite caution. Sous peine d'élimination d'office de leurs offres, elles doivent en remplacement fournir les pièces justifiant leurs qualités (petite ou moyenne entreprise) tel qu'indiqué au cahier de charges.
2. Une première enveloppe intérieure fermée portant, outre le nom du soumissionnaire, la mention « Enveloppe T – Offre technique ». Elle doit contenir les pièces désignées au point III à l'alinéa 10.1 de l'article 10 du cahier des charges.

3. Une deuxième enveloppe intérieure fermée portant , outre le nom du soumissionnaire, la mention « Enveloppe F – Offre financière ». Elle doit contenir les pièces désignées au point IV à l'alinéa 10.1 de l'article 10 du cahier des charges...

La date limite de réception des offres est fixée au **mardi 14/01/2014** jusqu'à 17 heures ; date et heure limites fixées pour la réception des offres (le cachet du bureau d'ordre central de la Banque de l'Habitat fait exclusivement foi).

L'ouverture des plis extérieurs ainsi que des plis intérieurs contenant les offres techniques et les offres financières sera effectuée en **séance publique**.

Seuls les soumissionnaires à cet appel d'offres ou leurs représentants dûment mandatés à cet effet peuvent assister à la réunion d'ouverture de ces plis qui sera tenue au 3^{ème} étage du siège social de la Banque de l'Habitat sis au 18, Avenue Mohamed V, Tunis et ce **le mercredi 15/01/2014** à 14 heures et 30 minutes. Ils doivent être munis de leur pièce d'identité nationale et d'une procuration spéciale en cas de représentation du soumissionnaire.

Toute offre incomplète ou parvenue après la date et l'horaire prescrits sera rejetée.